



Portail famille

Réservez les activités de vos enfants



Le portail famille et les réservations

Notre portail famille vous permet d'effectuer des réservations aux activités de vos enfants. Les réservations effectuées sur le portail ne sont pas des inscriptions définitives. Pensez à bien suivre tout le circuit de réservation de l'accueil de loisirs de vos enfants et à contrôler votre adresse mail régulièrement.

Rappel : vous avez accès aux réservations uniquement si vous avez déjà créé votre «compte famille». Si ce n'est pas le cas, un autre fascicule (créer votre compte) vous explique comment effectuer cette opération.

Étape 1 – Connexion au portail

Connectez-vous avec votre navigateur à l'adresse du portail. Identifiez-vous dans la zone « Connexion à votre espace » avec l'identifiant et le mot de passe de votre « compte famille ».



The screenshot shows a login form with the title "Connexion à votre espace". It contains two input fields: "Identifiant" and "Mot de passe". To the right of the "Mot de passe" field is a button labeled "Connexion" with a checkmark icon. Below the input fields, there is a link that says "Identifiant ou Mot de passe oublié ?".

Étape 2 – Accès à la saisie des réservations de votre enfant

a. Dans la zone « Accueil de loisirs / périscolaire », cliquez sur le bouton « Nouvelle réservation ».



The screenshot shows a menu titled "Accueil de loisirs / Périscolaire". There is a button labeled "+ Nouvelle réservation" with a red arrow pointing to it and the letter 'a' next to the arrow. There is also a question mark icon in a small box on the right side of the menu.

b. Sélectionnez ensuite l'enfant que vous souhaitez inscrire.



The screenshot shows a dropdown menu titled "Sélectionnez un enfant" with a close button (x) in the top right corner. One option is visible: "TEST Fabien" with a red arrow pointing to it and the letter 'b' next to the arrow.

c. Dans la fenêtre qui s'ouvre, il vous faut, dans un premier temps, cliquer sur le nom de l'accueil de loisirs auquel vous souhaitez inscrire votre enfant. Dans notre exemple il s'agit du site d'ifac 78 – Juziers.

d. Cliquez ensuite sur la période dans laquelle vous souhaitez faire des réservations. Les périodes qui s'affichent dépendent de l'ouverture de ces dernières par nos opérateurs et de l'âge enregistré dans la fiche de votre enfant. Dans notre exemple, une seule période est disponible : « Vacances Printemps Primaire 2012 ».

e. Vous devez obtenir la fenêtre suivante, l'affichage du détail de la période doit apparaître dans la colonne de droite.

f. Cliquez sur le bouton « Continuer ».

Etape 3 – Saisie des réservations de votre enfant



Veillez commencer par sélectionner l'accueil de loisirs dans lequel vous souhaitez inscrire votre enfant.

Choix de la période

- IFAC 78 (Gestion AL - Jambville)
- IFAC 78 (Gestion AL - Le Mesnil Saint Denis)
- IFAC 78 (Gestion AL - Juziers) ← **C**
- Vacances
 - Vacances Printemps Primaire 2012 ← **d**
- IFAC 78 (Gestion AL - Vaux sur Seine)
- IFAC 78 (Gestion AL - Mezy sur Seine)

Votre selection

Vacances Printemps Primaire 2012

Détail de la période ← **e**

Du **16/04/2012** au **27/04/2012**

Jours d'ouverture :

Lun **Mar** **Mer** **Jeu** **Ven** **Sam**

Dim

Vous avez jusqu'au 06/04/2012 pour valider vos réservations

Vous devez réserver au minimum 0 jours avant la date souhaité

Annuler **Continuer** ← **f**

✓ Dans le planning qui s'est ouvert, il vous suffit de cliquer sur les jours et l'option de réservation que vous souhaitez.

	JOURNEE (09:00 - 17:00)	MATIN (09:00 - 12:00)	APRES MIDI (14:00 - 17:00)
lundi 16	✓		
mardi 17		✓	
mercredi 18		✓	
jeudi 19		✓	
vendredi 20	✓		
lundi 23			✓
mardi 24			✓
mercredi 25		✓	
jeudi 26		✓	
vendredi 27		✓	

Vos réservations effectuées, cliquez sur le bouton

Valider la réservation

Attention

Vous ne pouvez pas modifier une option ou supprimer des réservations une fois que vous les avez validées.

Faites bien attention à vos choix avant toute validation.

Si vous devez effectuer des modifications après validation, vous serez obligés de prévenir nos équipes afin qu'elles effectuent les corrections.

Toute réservation non supprimée vous sera facturée

(le délai d'annulation est fixé par le règlement intérieur de votre accueil de loisirs).

Étape 4 – Synchronisation des informations de votre compte

Une fois vos réservations effectuées, toutes les nuits, le portail famille se synchronise avec nos serveurs administratifs.

Toutes les nouvelles réservations sont enregistrées et mises automatiquement à disposition des directeurs des différents accueils de loisirs.

Étape 5 – Acceptation ou refus des réservations

Nos équipes vont valider ou refuser vos réservations en fonction des possibilités d'accueil du centre que fréquentent vos enfants. Le nombre maximum d'enfants est fixé par agrément de notre ministère de tutelle. Vous allez recevoir un mail dans les jours suivants votre réservation. Ce dernier vous informera de l'acceptation ou du refus de celle-ci.

Rappel : à tout moment, vous pouvez consulter l'état et le détail de vos réservations dans la fenêtre principale de votre compte.



En cliquant sur le picto loupe le détail apparaît.

Accueil de loisirs / Légende (état de la réservation)

+ Nouvelle réservation

N°	Référent				
00185	TEST Fabien	IFAC 78 (Gestion Mercredis Mercredis 2011 Primaire	12/10/2011		
00019	TEST Fabien	IFAC 78 (Gestion AL - Mezy sur Seine) - Mercredis Mercredis 2011 Primaire	06/09/2011 à 17:55 Du 14/09/2011 au 28/09/2011		

Afficher 5 éléments 2 éléments

?

Voir

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux services administratifs des associations ifac. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service administratif de votre structure. Ce dernier dispose du récépissé de notre déclaration de traitement informatique effectuée auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.